



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le 16 avril 2021**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Adaptation des épreuves de BTS face à l'évolution de la situation sanitaire**

La crise sanitaire actuelle a significativement contraint les modalités d'évaluation des sections de techniciens supérieurs depuis l'année dernière.

Aucun étudiant devant passer les épreuves d'examen du BTS ne doit être pénalisé par la situation sanitaire. Tout est mis en œuvre de manière à ce que les modalités d'évaluation du BTS permettent de répondre aux difficultés suscitées par la crise sanitaire.

**Afin de tenir compte de ce contexte très particulier, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont décidé d'ouvrir, à titre exceptionnel, une session de rattrapage pour l'année en cours à destination de l'ensemble des candidats qui n'auraient pas pu valider leur diplôme.**

Le contenu ainsi que les modalités d'organisation de cette session seront prochainement détaillés.

#### **Les stages de fin de BTS : des modalités plus souples et adaptables**

Afin de faire face à la crise, et en concertation avec les acteurs de la communauté de l'enseignement supérieur, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a proposé de nouvelles adaptations pour cette année universitaire afin de maintenir dans toute la mesure du possible la tenue de ces stages en proposant un dispositif plus flexible. Le stage pourra ainsi prendre des formes innovantes, son organisation pourra être fragmentée pour en faciliter l'organisation.

Si l'immersion au sein d'une structure d'accueil n'est pas possible pour une durée de 4 semaines, elle peut être complétée par des mises en situation professionnelles dans l'établissement de formation.

Tous les étudiants dont les stages nécessitent des adaptations sont invités à se rapprocher de leur équipe pédagogique.

## **Une réforme de plus grande ampleur dès l'année prochaine**

Les difficultés de l'organisation de cet examen national depuis le début de la crise sanitaire ont montré qu'il était nécessaire d'initier une réflexion sur son adaptation pour les années à venir.

Cette réflexion sera lancée avec l'ensemble de la communauté éducative et ses partenaires dès la prochaine rentrée.

## **A propos du BTS**

Le BTS (brevet de technicien supérieur) est un diplôme professionnel exigeant, très apprécié des employeurs, qui se prépare en partie en contrôle continu en cours de formation (CCF) et en partie par des examens nationaux. Il comporte également un stage obligatoire. Il peut être préparé dans des lycées publics ou privés sous contrat, ainsi que dans des établissements privés hors contrat et par des candidats individuels. L'année 2020-2021 compte 180 000 candidats se présentant dans l'une des 88 spécialités.

Plus de détails : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20183/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20183/brevet-de-technicien-superieur-b.t.s.html>

## **CONTACTS PRESSE**

### **Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

[https://twitter.com/Education\\_Gouv](https://twitter.com/Education_Gouv)

### **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

Pôle presse

01 55 55 82 00

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)